



PRÉFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PRÉFET

**Monsieur le Maire de YUTZ**

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE

Affaire suivie par : Mme Geneviève MICHELOTTI

Tél : 03 87 34 88 53

Fax : 03 87 34 87 84

Mèl : genevieve.michelotti@moselle.gouv.fr


Metz, le 16 août 2018

## TÉLÉCOPIE

Objet : **Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles**

- J'ai l'honneur de vous informer que votre commune,**  
par arrêté interministériel du 23 juillet 2018, NOR : INTE1820387A, publié au Journal officiel le 15 août 2018  
  
**a été effectivement reconnue en état de catastrophe naturelle**
  - pour les inondations et coulées de boue
  - qui ont touché votre commune le 10 juin 2018
- Vos administrés disposent d'un délai de 10 jours pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.  
↳ un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la Préfecture
- Notification de cette décision interministérielle et de sa motivation vous sera prochainement adressée par courrier, accompagnée d'une copie de l'arrêté interministériel et d'une fiche d'information sur les conditions d'indemnisation.

Pour le Préfet,  
Le Directeur des sécurités

  
Fabrice LEONI